

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de l'adresse des membres du conseil général de la commune de Saint-Paul-Cap-de-Joux (Tarn) qui demandent le changement du nom en celui d'Agout-Rousseau, lors de la séance du 20 floréal an II (9 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de l'adresse des membres du conseil général de la commune de Saint-Paul-Cap-de-Joux (Tarn) qui demandent le changement du nom en celui d'Agout-Rousseau, lors de la séance du 20 floréal an II (9 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 179;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26430_t1_0179_0000_15

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité des domaines nationaux (1).

(Applaudissements).

13

Les administrateurs du district de Pontivy annoncent l'envoi à la commune de Paris de 551 marcs 2 onces d'argenterie, de 38 marcs 3 onces 3 gros de galons d'or, de 5 marcs 6 onces 3 gros de galons d'argent, 13 marcs or et argent brûlés, le tout provenant des ci-devant églises; ils font aussi passer une décoration militaire.

Insertion au bulletin et renvoi à l'administration des domaines nationaux (2).

14

Le 7^e bataillon de Seine-et-Oise se plaint de rester oisif sur les bords du Haut-Rhin, pendant que les représentants du peuple s'occupent à déjouer les complots, et que leurs frères d'armes terrassent les esclaves des vils despotes. Ils demandent en grâce d'être conduits à l'ennemi.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de la guerre (3).

15

Les membres de la Société populaire de Saint-Astier, département de la Dordogne, félicitent la Convention nationale sur l'énergie qu'elle a déployée contre les conspirateurs; ils l'invitent à rester à son poste et à délivrer la République de ces vampires qui perpétuent les procès dans les familles, pour mieux s'enrichir aux dépens des plaideurs.

Mention honorable, insertion au bulletin, et le renvoi au Comité de législation (4).

[St-Astier, s.d.] (5).

« Citoyens représentants d'un peuple libre,

La France entière a été indignée qu'il s'élevât encore des scélérats jusque dans votre sein pour essayer d'anéantir et déchirer par les factions notre mère Patrie; ils ne se rappelaient plus des journées de justice où leurs complices payèrent de leur tête le crime qu'ils avaient tramé ensemble; encore quelques jours et vous parviendrez à démasquer et à anéantir tous les intrigans, les factieux, les royalistes, les régenteurs, enfin

(1) P.-V., XXXVII, 73. Bⁱⁿ, 20 flor et 20 flor. (suppl¹); J. Sans-Culottes, n° 449; Débats, n° 599, p. 296; J. Mont., n° 14; J. Sablier, n° 1308; M.U., XXXIX, 325; C. Eg., n° 630.

(2) P.-V., XXXVII, 74 et 88. Bⁱⁿ, 21 flor. et 22 flor.

(3) P.-V., XXXVII, 74. Bⁱⁿ, 20 flor.; J. Mont., n° 14; M.U., XXXIX, 343; Débats, n° 599, p. 296; Audit. nat., n° 595; C. Eg., n° 631.

(4) P.-V., XXXVII, 74. Bⁱⁿ, 20 flor. (suppl¹); J. Sablier, n° 1308.

(5) D^{un} 64, doss. 73.

tous ces hommes pervers qui n'ont que trop longtemps pesé sur le sol de la liberté, et dont l'agonie a sonné, lorsque vous avez mis la vertu à l'ordre du jour.

Continuez, fermes colonnes de la terrible montagne dont est sortie notre sainte constitution que tant de mandataires infidèles voulaient défigurer, et qu'ils ont si souvent tenté d'anéantir par la perfidie la plus noire.

O sainte Montagne, sois toujours l'amie de la France, le point d'union de tous les Français et le volcan rempli de foudres prêt à écraser les tyrans et leurs valets; pour nous, fermes dans les principes que tu as fait germer dans nos cœurs, nous surveillerons, poursuivons (sic) et punirons tous les ennemis intérieurs de quelle peau qu'ils se couvrent, pendant que nos braves défenseurs se chargeront des extérieurs.

Il ne vous reste plus, Citoyens représentants, pour opérer le bonheur parfait de ce bon peuple français que de rendre une loy pour balayer tous les vampires scribes qui perpétuent les procès dans les familles, et par les détours les plus infâmes de chacune, ils parviennent à agrandir leurs propriétés au préjudice de celles de leurs parties, qui ont eu le malheur de venir à leur tribunal. Alors à la fin de votre pénible mais glorieuse carrière, vous goûterez la satisfaction de vous entendre donner le doux nom de pères de la patrie dans vos départements respectifs, titre bien flatteur pour des hommes qui ont eu à lutter contre tant de factions, d'intrigues et de trahisons. Comptez sur nos serments et nous ne nous parjurerons jamais; nous ne craignons rien plus après que nous avons terrassé le fanatisme et terrassé les jongleurs de leurs manteaux et gobelets magiques pour les envoyer à la trésorerie de notre district. Aucun sacrifice de nos peines, de nos propriétés et de nos biens même ne nous arrêtera pour soutenir la guerre que la scélératesse des rois nous a suscitée; nous avons déjà fait quantité de dons, soit en linges, couvertures, bas et argent, pour nos braves défenseurs. S. et F. ».

PARADE (présid.).

16

Les membres du conseil général de la commune de Saint-Paul-Cap-de-Joux (1) annoncent qu'ils s'appliquent tous les jours à l'exécution littérale des lois, et qu'ils viennent de célébrer une fête à la Raison. Ils demandent que le nom de leur commune soit changé en celui d'Agout-Rousseau.

Insertion au bulletin, et renvoi aux Comités de division et d'instruction publique (2).

17

La Société populaire de Mont-sur-Sioule, département de l'Allier, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et annonce qu'elle vient d'armer et

(1) Tarn.

(2) P.-V., XXXVII, 75. Bⁱⁿ, 20 flor. (suppl¹).